



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

ARRETE PREFECTORAL
modifiant l'arrêté du 22 novembre 2017 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

LE PRÉFET DU CALVADOS
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R.125-23 à R. 125-27 ;
- VU** le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 271-4 et L. 271-5 ;
- VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 1333-22 et R 1333-29 ;
- VU** le code minier, notamment l'article L.174-5 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;
- VU** le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
- VU** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols ;
- VU** le décret n°2017-1756 du 26 décembre 2017 portant modification des limites territoriales de cantons, d'arrondissements et de départements dans la Manche et le Calvados
- VU** l'arrêté ministériel du 27 juin 2018 portant sur la délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;
- VU** les arrêtés préfectoraux du 22 novembre 2017 et du 5 janvier 2018 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 4 mai 1990 portant approbation du plan d'exposition aux risques de mouvement de terrain de Trouville Villerville Criqueboeuf ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 28 juin 1993 portant approbation du plan d'exposition aux risques naturels prévisibles pour les communes d'Houlgate, Auberville et Villers sur Mer ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 13 février 1997, portant approbation du plan de prévention des risques du mouvement de terrain pour la commune de Gonnevilliers sur Mer ;
- VU** les arrêtés préfectoraux du 20 décembre 2002 et du 23 novembre 2007 portant approbation du plan de prévention des risques de Mouvement de terrain du Mont Canisy et de son versant nord ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2008 portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation de la basse vallée de l'Orne ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2009 portant approbation du plan de prévention des risques miniers du bassin de Soumont-Saint-Quentin ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mars 2010 portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation des vallées de la Touques moyenne et de l'Orbiquet ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 22 octobre 2012 portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation des vallées du Noireau et de la Vère ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 avril 2013 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques de la société EPC France (ex Nitrobickford) de Boulon ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 avril 2015 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques de la société Dépôts de Pétroles Côtiers ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 3 mars 2016 portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation de la base vallée de la Touques ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2005 portant prescription du plan de prévention des risques d'effondrement des terrains des anciennes mines de fer de May-sur-Orne ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 avril 2009 portant prescription du plan de prévention des risques miniers sur le bassin houiller de Littry ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2011 portant prescription du plan de prévention des risques de mouvement de terrain de Port-en-Bessin-Huppain et Commes ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 avril 2016 portant prescription du plan de prévention des risques littoraux de l'estuaire de la Dives ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 avril 2016 portant prescription du plan de prévention des risques littoraux du Bessin ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 mai 2016 portant prescription du plan de prévention multi-risques de la Basse Vallée de l'Orne ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 août 2016 prescrivant la révision du plan de prévention des risques de mouvement de terrain de Trouville Villerville Cricqueboeuf ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2018 constatant le retrait de la commune de Pont-Farcy de la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 mars 2018 portant délégation de signature à Monsieur Laurent Mary, directeur départemental des territoires et de la mer ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} – La liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs annexée aux arrêtés préfectoraux du 22 novembre 2017 et du 5 janvier 2018 est remplacée par la liste annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 – L'obligation d'information prévue au I et au II de l'article L. 125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté. Ces communes sont listées conformément à l'article R. 125-23 du code de l'environnement.

ARTICLE 3 – Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairies concernées, ils sont également consultables en ligne sur le site de la préfecture du Calvados : www.calvados.gouv.fr.

ARTICLE 4 – L'obligation d'information sur les risques prévue au IV de l'article L. 125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes pour lesquelles un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle ou technologique est intervenu. Les arrêtés sont consultables en préfecture, sous-préfecture et mairies concernées.

ARTICLE 5 – Une copie du présent arrêté avec la liste des communes visées à l'article 2 est adressée aux maires des communes intéressées et à la chambre départementale des notaires.
Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados. Le présent arrêté sera accessible sur le site internet de la préfecture du Calvados.
Il en sera de même à chaque mise à jour ou complément.

ARTICLE 5 – La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté mentionnant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R. 125-25 du code de l'environnement. Le dossier communal pourra être consulté en mairie, à la DDTM et sur le site des services de l'État dans le Calvados : www.calvados.gouv.fr. Il comprendra :

- * la liste des risques naturels prévisibles, des risques technologiques et des risques miniers auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire,
- * la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- * la cartographie des zones exposées ou réglementées,
- * le niveau de sismicité de la commune.

ARTICLE 7 – Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, la directrice de cabinet, les sous-préfets d'arrondissements, le directeur des collectivités locales et de l'environnement de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer et les maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CAEN, le

19 OCT. 2018

Le Directeur Départemental

Laurent MARY

Annexe à l'arrêté préfectoral fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

Motif de l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires																				
	Sismicité Faible Niveau 2	PPR Techno Dépôts de Pétroles Côtiers	PPR Techno.EPC France (EX : Nitro-Bickford)	PPRM Soumont-Saint-Quentin	PPR Minier May-sur-Orne	PPR Minier Littry	PPR Littoral Estuaire de la Dives	PPR Littoral du Bessin	PPR mouvements terrains Trouville/Milleville/Cricqueboeuf	PPR mvt Falaises vaches noires	PPR Mvt Mont Canisy Et son versant Nord	PPR mvt Mont Canisy	PPR i Basse Vallée Touques	PPR Inondation Basse Vallée de l'Orne	PPR multi-risques Basse Vallée de l'Orne	PPR inondation Noireau et Vere	PPR inondation Touques Moyenne Orbiquet	PPR mouvements terrains Port-en-Bessin-Huppain/Commes	Zone à potentiel Radon Niveau 3	
Commune																				
Acqueville	X																			
Agy	X																			X
Amayé-sur-Orne	X																			
Amayé-sur-Seulles	X																			
Amfréville														X	X					
Angoville	X																			
Anisy	X																			
Arganchy	X																			
Argences	X																			
Arromanches-les-Bains	X						X													
Asnelles	X						X													
Asnières-en-Bessin	X																			
Auberville									X											
Aubigny	X																			X
Audrieu	X																			
Aure-sur-Mer	X																			
Aurseulles	X																			
Authie	X																			
Authieux-sur-Calonne (les)												X								
Avenay	X																			
Balleroy-sur-Drôme	X																			
Banneville-la-Campagne	X																			
Banville	X																			
Barbery	X		X																	X
Barbeville	X																			
Baron-sur-Odon	X																			
Barou-en-Auge	X																			
Basly	X																			
Bayeux	X																			
Bazenville	X																			
Bazoque (la)	X																			
Beaumais	X																			
Beaumesnil	X																			
Bellengreville	X																			
Bénerville-sur-mer										X	X	X								
Bénouville													X	X						
Bény-sur-Mer	X																			

Annexe à l'arrêté préfectoral fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

Motif de l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires																			
	Sismicité Faible Niveau 2	PPR Techno Dépôts de Pétroles Côtiers	PPR Techno.EPC France (EX : Nitro-Bickford)	PPRM Soumont-Saint-Quentin	PPR Minier May-sur-Orne	PPR Minier Littry	PPR Littoral Estuaire de la Dives	PPR Littoral du Bessin	PPR mouvements terrains Trouville/Villerville/Cricqueboeuf	PPR mvt Falaises vaches noires	PPR Mvt Mont Canisy Et son versant Nord	PPR mvt Mont Canisy	PPR i Basse Vallée Touques	PPR Inondation Basse Vallée de l'Orne	PPR multi-risques Basse Vallée de l'Orne	PPR inondation Noireau et Vere	PPR inondation Touques Moyenne Orbiquet	PPR mouvements terrains Port-en-Bessin-Huppain/Commes	Zone à potentiel Radon Niveau 3
Commune																			
Bernesq	X																		X
Bernières-d Ailly	X																		
Bernières-sur-mer							X												
Beuvilliers																X			
Biéville-Beuville	X																		
Bigne (la)	X																		
Blainville-sur-Orne	X												X	X					
Blay	X																		
Blonville-sur-mer									X	X									
Bonnemaison	X																		
Bonneville-la-Louvet												X							
Bonneville-sur-Touques												X							
Bonnoeil	X																		
Bons-Tassilly	X																		
Bougy	X																		
Boulon	X	X	X																
Bourguébus	X																		
Breuil-en-Auge (le)																X			
Breuil-en-Bessin (le)	X					X													X
Brémoy	X																		X
Bretteville-le-Rabet	X																		
Bretteville-sur-Laize	X	X	X																X
Bretteville-sur-Odon	X												X	X					
Bricqueville	X																		
Bû-sur-Rouvres (le)	X																		
Bucéels	X																		
Cabourg						X													
Caen	X												X	X					
Cagny	X																		
Cahagnes	X																		X
Cahagnolles	X																		
Cairon	X																		
Cambe (la)	X																		
Cambes-en-Plaine	X																		
Campagnolles	X																		
Campigny	X																		
Canapville												X							

Annexe à l'arrêté préfectoral fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

Motif de l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires																			
	Sismicité Faible Niveau 2	PPR Techno Dépôts de Pétroles Côtiers	PPR Techno.EPC France (EX : Nitro-Bickford)	PPRM Soumont-Saint-Quentin	PPR Minier May-sur-Orne	PPR Minier Littry	PPR Littoral Estuaire de la Dives	PPR Littoral du Bessin	PPR mouvements terrains Trouville/Milleville/Cricqueboeuf	PPR mvt Falaises vaches noires	PPR Mvt Mont Canisy Et son versant Nord	PPR mvt Mont Canisy	PPR i Basse Vallée Touques	PPR Inondation Basse Vallée de l'Orne	PPR multi-risques Basse Vallée de l'Orne	PPR inondation Noireau et Vere	PPR inondation Touques Moyenne Orbiquet	PPR mouvements terrains Port-en-Bessin-Huppain/Commes	Zone à potentiel Radon Niveau 3
Commune																			
Canchy	X																		
Canteloup	X																		
Carcagny	X																		
Cardonville	X																		
Carpiquet	X																		
Cartigny-I Epinay	X																		X
Castillon	X																		
Caumont-sur-Aure	X																		
Cauvicourt	X																		
Cauville	X																		
Cesny-aux-Vignes	X																		
Cesny-Bois-Halbout	X																		
Chouain	X																		
Cintheaux	X																		
Clarbec												X							
Clécy	X																		
Colleville-Montgomery														X					
Colleville-sur-Mer	X																		
Colombelles	X												X	X					
Colombières	X																		
Colombiers-sur-Seulles	X																		
Colomby-Anguerny	X																		
Combray	X																		
Commes	X																	X	
Condé-en-Normandie	X															X			
Condé-sur-Ifs	X																		
Condé-sur-Seulles	X																		
Coquainvilliers																	X		
Cordey	X																		X
Cormelles-le-Royal	X																		
Cormolain	X																		
Cossesseville	X																		
Cottun	X																		
Coudray-Rabut													X						
Courcy	X																		
Courseulles-sur-mer								X											
Courvaudon	X																		

Annexe à l'arrêté préfectoral fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

Motif de l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires																			
	Sismicité Faible Niveau 2	PPR Techno Dépôts de Pétroles Côtiers	PPR Techno.EPC France (EX : Nitro-Bickford)	PPRM Soumont-Saint-Quentin	PPR Minier May-sur-Orne	PPR Minier Littry	PPR Littoral Estuaire de la Dives	PPR Littoral du Bessin	PPR mouvements terrains Trouville/Villerville/Cricqueboeuf	PPR mvt Falaises vaches noires	PPR Mvt Mont Canisy Et son versant Nord	PPR mvt Mont Canisy	PPR i Basse Vallée Touques	PPR Inondation Basse Vallée de l'Orne	PPR multi-risques Basse Vallée de l'Orne	PPR inondation Noireau et Vere	PPR inondation Touques Moyenne Orbiquet	PPR mouvements terrains Port-en-Bessin-Huppain/Commes	Zone à potentiel Radon Niveau 3
Commune																			
Feugerolles-Bully	X				X									X	X				X
Fierville-les-Parcs																	X		
Fleury-sur-Orne	X													X	X				
Folie (la)	X					X													X
Fontaine-Etoupefour	X													X	X				
Fontaine-Henry	X																		
Fontaine-le-Pin	X			X															
Fontenay-le-Marmion	X				X														
Fontenay-le-Pesnel	X																		
Formigny-la-Bataille	X																		
Foulognes	X																		
Fourches	X																		
Fourneaux-le-Val	X																		X
Frénouville	X																		
Fresne-Camilly (le)	X																		
Fresné-la-Mère	X																		
Fresney-le-Puceux	X		X																
Fresney-le-Vieux	X																		
Garcelles-Secqueville	X				X														
Gavrus	X																		
Géfosse-Fontenay	X																		
Giberville	X																		
Glos																	X		
Gonneville-sur-mer									X										
Goupillières	X																		
Gouvix	X			X															X
Grainville-Langannerie	X			X															
Grainville-sur-Odon	X																		
Grandcamp-Maisy	X																		
Grangues	X																		
Graye-sur-Mer	X						X												
Grentheville	X																		
Grimbosq	X																		
Guéron	X																		
Hermanville-sur-mer															X				
Hérouville-Saint-Clair	X	X											X	X					
Hoguettes (la)	X																		X

Annexe à l'arrêté préfectoral fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

Motif de l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires																				
	Sismicité Faible Niveau 2	PPR Techno Dépôts de Pétroles Côtiers	PPR Techno.EPC France (EX : Nitro-Bickford)	PPRM Soumont-Saint-Quentin	PPR Minier May-sur-Orne	PPR Minier Littry	PPR Littoral Estuaire de la Dives	PPR Littoral du Bessin	PPR mouvements terrains Trouville/Villerville/Cricqueboeuf	PPR mvt Falaises vaches noires	PPR Mvt Mont Canisy Et son versant Nord	PPR mvt Mont Canisy	PPR i Basse Vallée Touques	PPR Inondation Basse Vallée de l'Orne	PPR multi-risques Basse Vallée de l'Orne	PPR inondation Noireau et Vere	PPR inondation Touques Moyenne Orbiquet	PPR mouvements terrains Port-en-Bessin-Huppain/Commes	Zone à potentiel Radon Niveau 3	
Commune																				
Hom (le)	X																			X
Hottot-les-Bagues	X																			
Houlgate									X											
Hubert-Folie	X																			
Iffs	X																			
Isigny-sur-Mer	X																			X
Isles-Bardel (les)	X																			
Jort	X																			
Juaye-Mondaye	X																			
Juvigny-sur-Seulles	X																			
Leffard	X																			X
Lingèvres	X																			
Lion-sur-mer														X						
Lisieux																X				
Lison	X																			X
Lisores	X																			
Litteau	X																			
Livarot-Pays-d'Auge	X																			
Loges (les)	X																			X
Loges-Saulces (les)	X																			X
Longues-sur-Mer	X																			
Longueville	X																			
Longvillers	X																			
Loucelles	X																			
Louvagny	X																			
Louvigny	X												X	X						
Magny-en-Bessin	X																			
Maisoncelles-Pelvey	X																			
Maisoncelles-sur-Ajon	X																			
Maisons	X																			
Maizet	X																			
Maizières	X																			
Malherbe-sur-Ajon	X																			
Maltot	X				X															
Mandeville-en-Bessin	X																			
Manneville-la-Pipard																X				
Manoir (le)	X																			

Annexe à l'arrêté préfectoral fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

Motif de l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires	Sismicité Faible Niveau 2	PPR Techno Dépôts de Pétroles Côtiers	PPR Techno.EPC France (EX : Nitro-Bickford)	PPRM Soumont-Saint-Quentin	PPR Minier May-sur-Orne	PPR Minier Littry	PPR Littoral Estuaire de la Dives	PPR Littoral du Bessin	PPR mouvements terrains Trouville/Villerville/Cricqueboeuf	PPR mvt Falaises vaches noires	PPR Mvt Mont Canisy Et son versant Nord	PPR mvt Mont Canisy	PPR i Basse Vallée Touques	PPR Inondation Basse Vallée de l'Orne	PPR multi-risques Basse Vallée de l'Orne	PPR inondation Noireau et Vere	PPR inondation Touques Moyenne Orbiquet	PPR mouvements terrains Port-en-Bessin-Huppain/Commes	Zone à potentiel Radon Niveau 3
Commune																			
Manvieux	X																		
Marais-la-Chapelle (le)	X																		
Martainville	X																		
Martigny-sur-l Ante	X																		X
May-sur-Orne	X				X									X	X				X
Merville-Franceville-Plage														X	X				
Méry-Bissières-en-Auge	X																		
Meslay	X																		
Mesnil-au-Grain (le)	X																		
Mesnil-Guillaume (le)																	X		
Mesnil-Robert (le)	X																		
Mesnil-Villement (le)	X																		
Meuvaines	X						X												
Mézidon-Vallée-d'Auge	X																		
Molay-Littry (le)	X					X													X
Monceaux-en-Bessin	X																		
Mondeville	X	X												X	X				
Mondrainville	X																		
Monfréville	X																		
Montfiquet	X																		
Montigny	X																		
Monts-d'Aunay (les)	X																		X
Monts-en-Bessin	X																		
Morteaux-Couliboeuf	X																		
Mosles	X																		
Mouen	X																		
Moulines	X			X															X
Moulins-en-Bessin	X																		
Moult-Chicheboville	X																		
Moutiers-en-Auge (les)	X																		
Moutiers-en-Cinglais (les)	X																		
Mutrécy	X																		
Nonant	X																		
Norolles																	X		
Noron-l Abbaye	X																		X
Noron-la-Poterie	X																		X
Norrey-en-Auge	X																		

Annexe à l'arrêté préfectoral fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

Motif de l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires																			
	Sismicité Faible Niveau 2	PPR Techno Dépôts de Pétales Côtiers	PPR Techno.EPC France (EX : Nitro-Bickford)	PPRM Soumont-Saint-Quentin	PPR Minier May-sur-Orne	PPR Minier Littry	PPR Littoral Estuaire de la Dives	PPR Littoral du Bessin	PPR mouvements terrains Trouville/Villerville/Cricqueboeuf	PPR mvt Falaises vaches noires	PPR Mvt Mont Canisy Et son versant Nord	PPR mvt Mont Canisy	PPR i Basse Vallée Touques	PPR Inondation Basse Vallée de l'Orne	PPR multi-risques Basse Vallée de l'Orne	PPR inondation Noireau et Vere	PPR inondation Touques Moyenne Orbiquet	PPR mouvements terrains Port-en-Bessin-Huppain/Commes	Zone à potentiel Radon Niveau 3
Commune																			
Noues-de-Sienne	X																		X
Olendon	X			X															X
Osmanville	X																		
Ouézy	X																		
Ouffières	X																		
Ouilly-le-Tesson	X			X															X
Ouilly-le-Vicomte																X			
Ouistreham													X	X					
Parfouru-sur-Odon	X																		
Périgny	X																		
Périers-en-Auge						X													
Perrières	X			X															X
Pertheville-Ners	X																		
Pierrefitte-en-Auge																X			
Pierrefitte-en-Cinglais	X																		
Pierrepoint	X																		
Placy	X																		
Planquery	X																		
Pont-Bellanger	X																		
Pont-d Ouilly	X															X			
Pontécoulant	X															X			
Pont-L'évêque												X							
Ponts-sur-Seulles	X																		
Port-en-Bessin-Huppain	X																	X	
Potigny	X																		
Préaux-Bocage	X																		
Ranchy	X																		
Ranville														X	X				
Rapilly	X																		
Reux												X							
Reviers	X																		
Rocquancourt	X				X														
Rosel	X																		
Rots	X																		
Rouvres	X			X															X
Rubercy	X																		X
Ryes	X																		

Annexe à l'arrêté préfectoral fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

Motif de l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires	Sismicité Faible Niveau 2	PPR Techno Dépôts de Pétroles Côtiers	PPR Techno.EPC France (EX : Nitro-Bickford)	PPRM Soumont-Saint-Quentin	PPR Minier May-sur-Orne	PPR Minier Littry	PPR Littoral Estuaire de la Dives	PPR Littoral du Bessin	PPR mouvements terrains Trouville/Millerville/Cricqueboeuf	PPR mvt Falaises vaches noires	PPR Mvt Mont Canisy Et son versant Nord	PPR mvt Mont Canisy	PPR i Basse Vallée Touques	PPR inondation Basse Vallée de l'Orne	PPR multi-risques Basse Vallée de l'Orne	PPR inondation Noireau et Vere	PPR inondation Touques Moyenne Orbiquet	PPR mouvements terrains Port-en-Bessin-Huppain/Commes	Zone à potentiel Radon Niveau 3
Commune																			
Saint-Aignan-de-Cramesnil	X				X														
Saint-André-d'Hébertot													X						
Saint-André-sur-Orne	X				X									X	X				X
Saint-Arnoult											X	X	X						
Saint-Aubin-des-Bois	X																		
Saint-Côme-de-Fresné	X						X												
Saint-Contest	X																		
Saint-Denis-de-Méré	X															X			
Saint-Désir																	X		
Saint-Etienne-la-Thillaye													X						
Saint-Germain-du-Pert	X																		
Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	X																		
Saint-Germain-Langot	X																		
Saint-Germain-le-Vasson	X			X															X
Saint-Hymer													X						
Saint-Julien-sur-Calonne													X						
Saint-Lambert	X																		
Saint-Laurent-de-Condé	X		X	X															
Saint-Laurent-sur-Mer	X																		
Saint-Louet-sur-Seulles	X																		
Saint-Loup-Hors	X																		
Saint-Manvieu-Norrey	X																		
Saint-Marcouf	X																		X
Saint-Martin-aux-Chartrains													X						
Saint-Martin-de-Blagny	X					X													X
Saint-Martin-de-Fontenay	X				X														
Saint-Martin-de-la-Lieue																X			
Saint-Martin-de-Mieux	X																		X
Saint-Martin-des-Entrées	X																		
Saint-Omer	X																		X
Saint-Pair	X																		
Saint-Paul-du-Vernay	X																		
Saint-Pierre-Canivet	X																		

Annexe à l'arrêté préfectoral fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

Motif de l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires	Sismicité Faible Niveau 2	PPR Techno Dépôts de Pétroles Côtiers	PPR Techno.EPC France (EX : Nitro-Bickford)	PPRM Soumont-Saint-Quentin	PPR Minier May-sur-Orne	PPR Minier Littry	PPR Littoral Estuaire de la Dives	PPR Littoral du Bessin	PPR mouvements terrains Trouville/Villerville/Cricqueboeuf	PPR mvt Falaises vaches noires	PPR Mvt Mont Canisy Et son versant Nord	PPR mvt Mont Canisy	PPR i Basse Vallée Touques	PPR Inondation Basse Vallée de l'Orne	PPR multi-risques Basse Vallée de l'Orne	PPR inondation Noireau et Vere	PPR inondation Touques Moyenne Orbiquet	PPR mouvements terrains Port-en-Bessin-Huppain/Commes	Zone à potentiel Radon Niveau 3
Commune																			
Saint-Pierre-du-Bû	X																		
Saint-Pierre-du-Fresne	X																		
Saint-Pierre-du-Mont	X																		
Saint-Pierre-en-Auge	X																		
Saint-Rémy-sur-Orne	X																		X
Saint-Sylvain	X																		
Saint-Vaast-sur-Seulles	X																		
Saint-Vigor-le-Grand	X																		
Sainte-Croix-sur-Mer	X																		
Sainte-Honorine-de-Ducy	X																		
Sainte-Honorine-des-Pertes	X																		
Sainte-Honorine-du-Fay	X																		
Sainte-Marguerite-d Elle	X																		X
Sainte-Marie-Outre-l Eau	X																		
Sallen	X																		
Sallenelles														X	X				
Saon	X					X													X
Saonnet	X																		X
Sassy	X			X															X
Seulline	X																		
Soignolles	X																		
Soliers	X																		
Sommervieu	X																		
Soulangy	X																		
Soulevre-en-Bocage	X																		X
Soumont-Saint-Quentin	X			X															X
Subles	X																		X
Sully	X																		
Surrain	X																		
Surville													X						
Terres-de-Druance	X																		X
Tessel	X																		
Thaon	X																		
Thue-et-Mue	X																		
Tilly-la-Campagne	X																		

Annexe à l'arrêté préfectoral fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

Motif de l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires	Sismicité Faible Niveau 2	PPR Techno Dépôts de Pétroles Côtiers	PPR Techno.EPC France (EX : Nitro-Bickford)	PPRM Soumont-Saint-Quentin	PPR Minier May-sur-Orne	PPR Minier Littry	PPR Littoral Estuaire de la Dives	PPR Littoral du Bessin	PPR mouvements terrains Trouville/Villerville/Cricqueboeuf	PPR mvt Falaises vaches noires	PPR Mvt Mont Canisy Et son versant Nord	PPR mvt Mont Canisy	PPR i Basse Vallée Touques	PPR Inondation Basse Vallée de l'Orne	PPR multi-risques Basse Vallée de l'Orne	PPR inondation Noireau et Vere	PPR inondation Touques Moyenne Orbiquet	PPR mouvements terrains Port-en-Bessin-Huppain/Commes	Zone à potentiel Radon Niveau 3
Commune																			
Tilly-sur-Seulles	X																		
Touques													X						
Tour-en-Bessin	X																		
Tourgéville											X	X	X						
Tournebu	X																		
Tournières	X																		X
Tourville-sur-Odon	X																		
Tracy-Bocage	X																		
Tracy-sur-Mer	X						X												
Tréprel	X																		
Trévières	X																		
Trois-Monts	X																		
Tronquay (le)	X																		X
Trouville-sur-mer								X					X						
Trungy	X																		
Urville	X		X																X
Ussy	X																		
Vacognes-Neuilly	X																		
Valambray	X																		
Val-d'Arry	X																		
Val-de-Drôme	X																		
Val-de-Vie	X																		
Valdallière	X															X			X
Varaville						X													
Vaucelles	X																		
Vaux-sur-Aure	X																		
Vaux-sur-Seulles	X																		
Vendes	X																		
Vendeuvre	X																		
Ver-sur-Mer	X						X												
Versainville	X																		
Verson	X													X	X				
Vey (le)	X																		
Vicques	X																		
Vienne-en-Bessin	X																		
Vierville-sur-Mer	X																		
Vieux	X																		

Annexe à l'arrêté préfectoral fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

Motif de l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires	Sismicité Faible Niveau 2	PPR Techno Dépôts de Pétroles Côtiers	PPR Techno.EPC France (EX : Nitro-Bickford)	PPRM Soumont-Saint-Quentin	PPR Minier May-sur-Orne	PPR Minier Littry	PPR Littoral Estuaire de la Dives	PPR Littoral du Bessin	PPR mouvements terrains Trouville/Villerville/Cricqueboeuf	PPR mvt Falaises vaches noires	PPR Mvt Mont Canisy Et son versant Nord	PPR mvt Mont Canisy	PPR i Basse Vallée Touques	PPR Inondation Basse Vallée de l'Orne	PPR multi-risques Basse Vallée de l'Orne	PPR inondation Noireau et Vere	PPR inondation Touques Moyenne Orbiquet	PPR mouvements terrains Port-en-Bessin-Huppain/Commes	Zone à potentiel Radon Niveau 3
Commune																			
Vignats	X																		X
Villers-Bocage	X																		
Villers-Canivet	X																		X
Villers-sur-mer										X									
Villerville									X										
Villons-les-Buissons	X																		
Villy-Bocage	X																		
Villy-lez-Falaise	X																		
Vimont	X																		
Vire-Normandie	X																		X